CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTE OGOSSAI MINING SARLU

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE TABAKORONI-OUEST, CERCLE DE KADIOLO, RÉGION DE SIKASSO)

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société, ci-après dénommée « **OGOSSAI MINING SARLU** », représentée par Monsieur **Yacouba DJIGUIBA**, le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **OGOSSAI MINING SARLU**.

L'**État** et la société **OGOSSAI MINING SARLU** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **OGOSSAI MINING SARLU** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Tabakoroni-Ouest,** Cercle de **Kadiolo,** Région de **Sikasso,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **OGOSSAI MINING SARLU** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **OGOSSAI MINING SARLU** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue française.

49.2 La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.

49.3 Le système de mesure applicable est le système métrique.

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 22 DEC 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

MINISTÈRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU ★ LE MINISTRE ★ République du Mali Un Peuple - Un But - Une Foi

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ OGOSSAI MINING SARLU

LE GÉRANT

OGOSSAI MINING SARL ★ Tél: 66 12 40 40 / 76 12 40 40 Bamako - Mali ★ Hamdallaye ACI 2000 Rue 350 Porte 1 Faladiè Sanankabougou Route de Ségou ★

Yacouba DJIGUIBA

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de de Tabakoroni-Ouest

Point A : Intersection du parallèle **10°34'17''N** et du méridien **06°11'24"W**
Du point A au point B suivant le Parallèle **10°34'17''N**

Point B : Intersection du parallèle **10°34'17''N** et du méridien **06°10'48"W**
Du point B au point C suivant le méridien **06°10'48"W**

Point C : Intersection du parallèle **10°30'08''N** et du méridien **06°10'48"W**
Du point C au point D suivant le parallèle **10°30'08''N**

Point D : Intersection du parallèle **10°30'08''N** et du méridien **06°11'24"W**
Du point D au point A suivant le méridien **06°11'24"W**

Superficie = 8 Km²

TRACE DU PERIMETRE DE TABAKORONI-OUEST SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE TINGRELA A L'ECHELLE 1/200.000

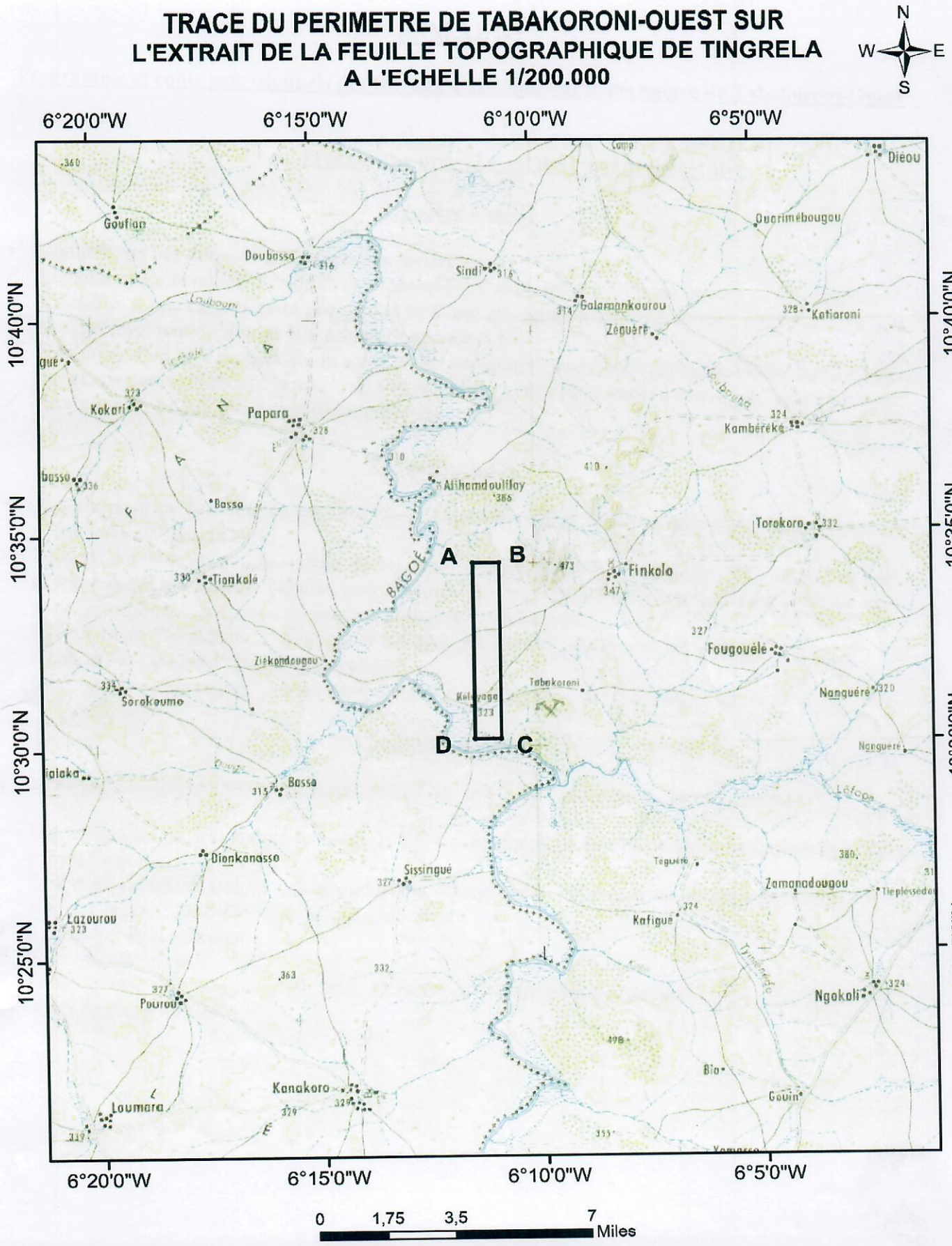

B. Coûts prévisionnels des travaux

Première année :

Désignations	Coût
Personnel/Administration	10.000.000 F CFA
Logistiques	10.500.000 F CFA
Carburant-lubrifiant (2.000 litres)	2.000.000 F CFA
Compilation des données antérieures sur le périmètre	1.000.000 F CFA
Elaboration de la notice d'impacts environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport	2.000.000 F CFA
Exécution d'une cartographie géologique et d'une cartographie des régolithes à l'échelle 1/10 000 avec prélèvement d'environ 100 échantillons roches	2.000.000 F CFA
Exécution d'un levé de géochimie sol et d'une géochimie des termitières si nécessaire (en fonction de la carte des régolithes) à la maille de 50 x 50 mètres avec prélèvement d'environ 400 échantillons	2.500.000 F CFA
Analyse pour or des 500 échantillons prélevés	3.000.000 F CFA
Total de la première année	**33.000.000 F CFA**

Deuxième année :

Désignations	Coût
Personnel/Administration	11.000.000 F CFA
Logistiques	10.000.000 F CFA
Carburant-lubrifiant (3.000 litres)	3.000.000 F CFA
Resserrement de la maille de géochimie sol autour des points anomaux groupés avec prélèvement d'environ 250 échantillons	1.250.000 F CFA
Exécution de travaux de sub-surface sur les zones anomales bien définies (puits : 250 mètres linéaires et tranchées : 250 mètres linéaires avec prélèvement d'environ 250 échantillons dans chaque cas) pour suivre les anomalies en profondeur aussi bien latéralement	4.000.000 F CFA
Exécution de 500 mètres de sondages RAB avec prélèvement d'environ 500 échantillons	10.000.000 F CFA
Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social	1.250.000 F CFA
Analyse pour or des 1250 échantillons prélevés	7.500.000 F CFA
Total de la deuxième année	**48.000.000 F CFA**

Troisième année :

Désignations	Coût
Personnel/Administration	12.000.000 F CFA
Logistiques	10.000.000 F CFA
Carburant-lubrifiant (3.000 litres)	3.000.000 F CFA
Une campagne de 500 mètres de sondage RC sur les zones cibles avec prélèvement d'environ 500 échantillons	12.500.000 F CFA
Exécution de 500 mètres de sondage carottant avec prélèvement d'environ 500 échantillons	17.500.000 F CFA
Analyse pour or des 1000 échantillons prélevés	6.000.000 F CFA
Evaluation des ressources	5.000.000 F CFA
Tests métallurgiques	3.000.000 F CFA
Etude de préfaisabilité	4.000.000 F CFA
Mise en oeuvre du rapport de la notice d'impacts environnemental et social	1.000.000 F CFA
Total de la troisième année	**74.000.000 F CFA**

TOTAL GENERAL = Total de la première année + Total de la deuxième année + Total de la troisième année	**155.000.000 F CFA**